

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

# Syndicat Mixte Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Réf n°263/2016

OBJET : Patrouille du Grand Site 2017

Membres: 18

Présents votant: 9

Pouvoirs: 3

L'an deux mille seize, et le 6 décembre 2016

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 24 novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat à la Mairie de Celles.

#### PRESENTS votants:

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Louis VILLARET, Conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Salvador RUIZ délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

### **POUVOIRS**

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE.
- Monsieur Louis ALIX, délégué de la communauté de communes du GRAND ORB.

La Présidente propose de reconduire la patrouille du Grand Site pour l'année 2017 pour un budget TTC de 34 270 €.

#### Ce budget comprend:

- Le salaire de la patrouilleuse titulaire à 70% annualisée
- L'embauche d'un second patrouilleur équestre saisonnier du 1 mai au 15 septembre en CDD de 4 mois 1/2,
- Les frais des patrouilles :
  - Une partie de l'équipement vestimentaire,
  - Les assurances des chevaux,
  - Une partie de l'alimentation et des frais de ferrure des chevaux,
  - Les frais de déplacements et de téléphone des patrouilleurs,
  - De petits équipements (fils électriques, piquets...),
- L'impression des documents de communication du code de conduite.

Le plan de financement prévisionnel est de 34 270 € TTC en fonds propres (pas de subvention extérieure).

## Affichée le :

Reçue en Préfecture et

rendue exécutoire le :

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et présentés, le comité syndical

EMET un avis favorable sur la reconduction de la patrouille équestre en 2017,

DECIDE :

- d'approuver cette action,

- de valider le plan de financement.

ARRIVÉ LE:

2 1 DEC. 2016

AUTORISE La Présidente à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette opération SOUS PRÉFECTURE

DE LODEVE (34)

Pour Extrait Conforme,

A Clermont l'Hérault, le 6 décembre 2016

La Présidente

Marie PASSIEUX